

# Commune de SAINT-SAUFLIEU

---

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Sauflieu du jeudi 21 juin au jeudi 12 juillet 2018 inclus, soit pendant 22 jours consécutifs.

Monsieur Stéphane PETIT, cadre de l'industrie (ER), a été désigné comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-SAUFLIEU pendant la durée de l'enquête du 21 juin au 12 juillet 2018, 17 heures inclus aux jours et heures d'ouvertures de la Mairie : les lundi, mardi, jeudi de 15h30 à 18h30, le mercredi de 9h00 à 12h00 et le vendredi de 13h30 à 16h30.

Le commissaire enquêteur sera présent à la Mairie de SAINT-SAUFLIEU pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- jeudi 21 juin 2018 de 14h00 à 17h00
- samedi 30 juin 2018 de 9h00 à 12h00
- jeudi 12 juillet 2018 de 14h00 à 17h00

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'attention du Commissaire Enquêteur à la mairie de Saint-Sauflieu, 5, rue de la Ville 80160 SAINT-SAUFLIEU. Celles-ci pourront également être déposées par courrier électronique à l'adresse « [mairie.saint.sauflieu@sauflieu.fr](mailto:mairie.saint.sauflieu@sauflieu.fr) » jusqu'à la clôture de l'enquête, en indiquant en objet : PLU.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site de la commune à l'adresse suivante [http : //www.saintsauflieu.fr](http://www.saintsauflieu.fr)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de SAINT-SAUFLIEU dès la publication du présent avis.

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame Laurence DUVIVIER, Maire de SAINT-SAUFLIEU.